
ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIRS CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 1^{er} juin 2017

DÉCISION D'ACQUISITION D'UNE RÉSERVE FONCIÈRE

DEMANDE
D'INTERVENTION : Commune de PETIT CAUX (Département de la Seine Maritime – CC des falaises du Talou)

DÉLIBÉRATION DU
CONSEIL MUNICIPAL : 05/07/2018 – Sollicitant l'intervention de l'EPF pour procéder à l'acquisition des biens et constituer une réserve foncière – S'engageant au rachat dans un délai de 5 ans.

SITUATION DU BIEN : Acquisition et portage foncier des parcelles cadastrées ZB n° 162, 165 et 178, d'une contenance totale de 2 438 m², situées Plaine du Calvaire, supportant des bâtiments industriels, à usage de bureau et d'entrepôt.

RNU : RNU - PLU est en cours de réalisation. La zone d'activité sur laquelle se situe le bien serait classée en zone UY (zone d'activités) au futur plan de zonage du PLU

PROJET : Aménagement d'un stand de tir à destination des forces de l'ordre et des amateurs et optimisation de l'espace en y déplaçant également les bureaux et locaux de la Police rurale.

COMITÉ D'ENGAGEMENT : **15 novembre 2018 – Avis favorable**

PROPRIÉTAIRE : **SCI LEGER**

ÉVALUATION
DOMANIALE : 3 août 2018 - 390 000 € (+/- 10%)

IMPUTATION : **Compte n° 920 268 – PETIT CAUX – Saint Martin en Campagne**
Enveloppe projet : 452 600 €

ROUEN le 28 novembre 2018

Le Directeur Général
de l'EPF Normandie,

Gilles GAL

- 6 DEC. 2018

l'Adjoint au Secrétaire Général
pour les Affaires Régionales
chargé du pôle "politiques publiques"

Dominique LEPETIT